

progrès national, voire à la survivance nationale, est généralement admise au moment même où le monde des affaires, le monde de l'industrie et la fonction publique exigent, sans exception, une plus grande compétence de la part des ouvriers et des hommes de profession.

L'enseignement et la formation scolaire et professionnelle comptent pour 2.3 p. 100 environ des dépenses annuelles nettes du gouvernement fédéral, 27.8 p. 100 des dépenses provinciales et 30.4 p. 100 des dépenses municipales. Ces frais ont, dans une certaine mesure, accru l'intérêt du public à l'égard de l'instruction, bien que les économistes en aient mis en relief les aspects économiques par rapport à la production et à la main-d'œuvre. De même, les préoccupations des milieux industriels prenant un caractère plus aigu à propos des ressources, il en résulte aujourd'hui un intérêt accru eu égard aux facultés chargées de former des scientifiques et des ingénieurs.

Les établissements scolaires connaissent une expansion générale. Au niveau supérieur, l'inscription des étudiants d'université à plein temps se chiffrait par 158,388 en 1963-1964, soit 12 p. 100 de plus que l'année précédente; en outre, les étudiants à temps partiel atteignaient le nombre de 57,000. Le nombre d'étudiants qui reçoivent leurs premiers grades avancés au même rythme annuel que les inscriptions, et ceux qui sont admis aux seconds et troisièmes grades s'accroissent encore plus vite. De nouvelles institutions de haut savoir sont en voie d'établissement dans toutes les provinces, ou bien les établissements actuels sont en cours d'expansion, ou l'un et l'autre cas se présentent simultanément. Les travaux de commissions en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick ont abouti à l'établissement de nouvelles institutions dans la première province et à une réorganisation dans la seconde. Une commission royale d'enquête du Québec étudie présentement quelle serait la meilleure solution à adopter pour que l'enseignement soit organisé en fonction des besoins de la province et elle a préconisé l'établissement d'instituts post-secondaires. En Ontario, les recteurs des universités, réunis en comité, ont passé la situation en revue; à la suite de leurs recommandations, le gouvernement provincial a formé un Département des affaires universitaires, qui relève du ministre de l'Éducation. Les autres provinces sont également le théâtre d'une évolution similaire, tout aussi intéressante, qu'il s'agisse de la création de collèges universitaires, de facultés ou d'instituts spéciaux, ou de mettre l'accent sur les facultés existantes. La nouvelle université Simon Fraser, en Colombie-Britannique, a adopté le système trimestriel et, dans l'Ontario, l'Université de Waterloo se propose d'étendre son programme double (travail-étude) à d'autres domaines appropriés, en dehors du génie.

Aux niveaux élémentaire et secondaire, l'organisation des programmes et des classes suscite une activité considérable. Ainsi, le Québec a proposé l'institution d'un cours élémentaire au cours duquel la progression des élèves serait chronologique mais sans interruption, si ce n'est que certains élèves pourraient avoir une année de rattrapage (la 4^e année) et ainsi achever leurs études en sept années au lieu de six. De son côté, la Saskatchewan revoit tout son programme. Son plan (3-3-3-3) comportera trois branches dans chaque unité sans discontinuité, et il ne prévoit aucun échec. L'Ontario est en faveur d'un institut des programmes d'études et les autres provinces cherchent en ce moment des méthodes d'enseignement plus efficaces ou en révisent la teneur, utilisant parfois l'alphabet du premier cycle d'enseignement, la méthode Cuisinaire, ou le nouveau cours de mathématiques, pour ne mentionner que quelques innovations.

Le dénombrement des effectifs scolaires et la proportion des élèves par rapport à l'ensemble de la population témoignent éloquentement de la hausse du niveau éducationnel des Canadiens. La population appartenant au groupe d'âge de 5 à 14 ans s'est accrue de 55.6 p. 100 de 1951 à 1961, mais le pourcentage de ceux qui fréquentent l'école est passé à 71.7. De même, l'augmentation de la population âgée de 15 à 24 ans était de 21.9 p. 100 et, par comparaison, la hausse touchant la fréquentation scolaire était de 94.1 p. 100. L'augmentation procentuelle relative concernant la population âgée de 15 à 24 ans variait d'une province à l'autre, de 42.5 dans la Saskatchewan à 125 dans le Québec, et à